



## CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2026

Monsieur le Maire a ouvert la séance en remerciant les conseillers municipaux de leur présence pour ce dernier conseil de la mandature. À cette occasion, il a présenté au conseil la nouvelle secrétaire générale de mairie, Madame Audrey Reuge. Un hommage particulier a ensuite été rendu à Antoine Zundel et Jean-Paul Bochenek, qui nous ont quittés récemment. Monsieur le Maire a également tenu à souligner le grand succès des journées de débusquage à cheval, en remerciant les bénévoles et les membres de la Société d'Histoire pour leur précieuse contribution. Il a également adressé ses remerciements à toutes les personnes ayant œuvré à la réussite du repas des aînés. Enfin, il a salué l'engagement de tous ceux qui ont choisi de mettre fin à leur mandat électoral, les remerciant pour leur investissement au service de la commune.

## Affaires financières

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - Analyse des résultats provisoires de l'exercice 2025

#### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Dépenses de Fonctionnement	614 009.83	
Recettes de fonctionnement	749 051.88	
Excédent de Fonctionnement (Total des recettes – total des dépenses)	135 042.05	
Dépenses d'investissement	532 324.57	
Recettes d'investissement	443 967.22	
Déficit d'investissement (Total des recettes – total des dépenses)	88 357.35	
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés (excédent)		262 284.51 €
Résultat de fonctionnement 2025 (excédent)		135 042.05 €
Résultat de clôture à affecter		<b>397 326.56 €</b>
Résultats d'investissement antérieurs reportés (déficit)		- 167 399.31 €
Résultat d'investissement 2025 (déficit)		- 88 357.35 €
Résultat de clôture 2025 – Compte 001		<b>- 255 756.66 €</b>
Soldes des restes à réaliser		69 440.92 €
Résultat de clôture 2025		- 255 756.66 €
Besoin de financement		<b>186 315.74 €</b>
Affectation en Investissement – Compte 1068		186 315.74 €
Report en Fonctionnement – Compte 002		211 010.82 €
Résultat provisoire à affecter en 2026		<b>397 326.56 €</b>

Les résultats provisoires de l'année 2025 sont présentés et n'amènent pas de question de la part de l'assemblée délibérante.



## Affaires générales

### Renouvellement du bail de la Maison des associations.

La colocation de la maison des associations par « TREFF'L à 4 feuilles » arrivera à échéance le 30 juin 2026. Le Conseil Municipal vote la prolongation de la convention entre Mesdames Caroline Niglis, Mathilde Brasquer, présidente de l'association « TREFF'L à 4 feuilles » et Bettina Baumlé. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, le loyer mensuel est fixé à 416.78 € . La provision mensuelle pour charges demeure à 150,00 € ; celes-ci comprennent l'eau, le chauffage, l'électricité et les ordures ménagères.

### Location de la licence IV

L'acquisition de la Licence IV par la Commune pour un montant de 6 000,00 € a été signée le 15 janvier 2026, conformément à la délibération du 08 octobre 2025. Le Conseil Municipal décide la mise en location pour une durée de deux ans à compter du 15 mars 2026 de la licence au profit de M. Steffan Gilles, exploitant « KOUGILLHOPF » située au 16 rue du Chemin de Fer à Durmenach. Le loyer annuel est fixé à 1 000,00 €.

### Convention de financement – Fondation du Patrimoine – Eglise Saint Georges

Dans le cadre du projet de restauration de l'Église Saint-Georges une aide financière de 12 000,00 € est accordée par la Fondation du Patrimoine. Cette subvention sera versée à l'achèvement des travaux. Afin d'acter le versement de cette dotation, une convention de financement a été signée avec la Fondation, précisant les modalités de ce partenariat indispensable à la sauvegarde de notre édifice.

### Dossier de subvention – Dispositif régional de sauvegarde du patrimoine non classé – Région Grand Est

La commune est éligible au dispositif régional de sauvegarde du patrimoine non classés de la part de la région Grand Est pour les travaux de restauration de l'Église Saint-Georges. Cette subvention s'élèverait à 20 % maximum du montant des travaux, avec un plafond de 80 000,00 €. Le versement sera échelonné sur les deux tranches opérationnelles du chantier.

### Convention d'adhésion – Fonds de sauvegarde Maison Alsacienne – CEA

La commune est éligible au dispositif de Fonds de Sauvegarde Maison Alsacienne de la CEA pour le projet de rénovation et restructuration de la Ferme Niefergold porté par HHA. Ce soutien financier pourrait s'élever à 40 000,00 €, sous réserve de l'adhésion de la commune à ce dispositif de sauvegarde.

## Affaires de personnel

### Modification du temps de travail d'agent technique communal et prolongement CDD

Le contrat à durée déterminé de l'agent technique communal est actuellement de 20h par semaine. Au vu de la charge de travail, son temps de service sera augmenté de 2 h 30 par semaine. Ce contrat arrivant à échéance le 9 avril 2026, il sera prolongé pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 octobre 2026.

### Départ du technicien forestier

Monsieur Brewal Capron, technicien forestier en poste sur la commune, a été muté vers de nouvelles fonctions dans sa Bretagne natale. Durant ses années de service, il a assuré ses missions avec un grand professionnalisme et a su nouer des relations constructives avec les élus, les services municipaux et les concitoyens. Afin de saluer son départ, une réception a été organisée en son honneur. À cette occasion, un cadeau lui a été remis en témoignage de la gratitude et de la considération de la municipalité pour le travail accompli.

## Affaires forestières

### Tableaux des coupes et bilan prévisionnel dépenses/recettes

Le tableau de programmation des coupes 2026 est le suivant pour un volume de 861 m<sup>3</sup> :

Recettes d'exploitation estimées :	48 970 € HT
Dépenses d'exploitation estimées :	30 561 € HT
Solde d'exploitation estimé (recettes - dépenses) :	<b>18 409 € HT</b>

## Divers

### Travaux mure à l'arrière de l'école maternelle

Les travaux sont achevés. Toute la vase a été enlevée et un filtre en fibre de coco a été mis en place pour empêcher les ragondins de creuser. Un banc a été installé et un sentier sera prochainement réalisé. L'ensemble des travaux a été financé par Rivières de Haute Alsace.



# CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

## SÉANCE D'INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques Thulliez le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Mesdames et Messieurs Arnaud ANTONY, Flora ARUNI--KLEKOTA, Sabine BERBETT, Virginie CUNIN, François FERNANDEZ, Christine GAMBS, Bruno HAUS, Julien JUTEAU, Véronique PARIS, Dominique SPRINGINSFELD, Isabelle STOLLMEYER, Jacques THULLIEZ, Gérard VETTER, Kevin WOLF et Véronique ZUNDEL dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Véronique ZUNDEL.

## ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Véronique PARIS et Mme Flora ARUNI--KLEKOTA

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Dominique SPRINGINSFELD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, avec 12 voix pour et 3 abstentions et a été immédiatement installé.

## DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et 2 abstentions, la création de 4 postes d'adjoints.

## ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. SPRINGINSFELD Dominique, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. La liste proposée par Monsieur le Maire a obtenu la majorité absolue, à savoir 13 voix pour et 2 abstentions.

Ont ainsi été proclamés adjoints au maire : Véronique ZUNDEL, François FERNANDEZ, Virginie CUNIN, Gérard VETTER

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers municipaux une copie de celle-ci.

## DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 voix pour et 1 abstention, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant jusqu'à 25 000.00 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Au cas où une demande devait intéresser le patrimoine communal, il s'engage à ne pas instruire la demande mais à la soumettre pour décision au Conseil Municipal.

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

### **- Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires Bouxwiller – Durmenach – Roppentzwiller – Werentzhouse**

Le Conseil Municipal est appelé à élire trois délégués qui représenteront la commune auprès du SIAS. Les représentants désignés sont les suivants : Mme Véronique ZUNDEL - Mme Véronique PARIS - Mme Virginie CUNIN

### **- Brigade Verte**

Le Conseil Municipal est appelé à élire deux délégués (un titulaire – un suppléant) qui représenteront la commune auprès de la Brigade Verte. Monsieur Gérard VETTER est ainsi délégué titulaire, et Monsieur Julien JUTEAU, délégué suppléant.

### **- Syndicat Intercommunal pour la gestion forestière (SIGFRA)**

Le Conseil Municipal est appelé à élire deux délégués (un titulaire – un suppléant) qui représenteront la commune auprès du SIGFRA. Monsieur Gérard VETTER est désigné titulaire et Monsieur Julien JUTEAU suppléant.

### **- Territoire Energie Alsace (TEA)**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un délégué qui représentera la commune auprès du TEA. Monsieur François FERNANDEZ est nommé délégués auprès du Territoire Energie Alsace (TEA).

### **- Groupement d'Intérêt cynégétique n°27**

Le Conseil Municipal est appelé à élire deux délégués qui représenteront la commune auprès du GIC du Landskron.

Les représentants de la Commune pour siéger au sein du GIC du Landskron sont : Monsieur Arnaud ANTONY et Monsieur Bruno HAUS

### **- Syndicat Mixte de l'III**

Le Conseil Municipal est appelé à élire deux délégués (un délégué et un suppléant) qui représenteront la commune auprès du Syndicat Mixte de l'III. Il désigne Monsieur Dominique SPRINGINSFELD titulaire, et Monsieur Jacques THULLIEZ suppléant.

# Élections Municipales - 15 mars 2026

Maire : Dominique SPRINGINSFELD  
1ère Adjointe : Véronique ZUNDEL  
2ème Adjoint : François FERNANDEZ  
3ème Adjointe : Virginie CUNIN  
4ème Adjoint : Gérard VETTER



Du fond du cœur, un immense MERCI à toutes celles et ceux qui nous ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat.



Kévin WOLF  
Véronique PARIS  
Isabelle STOLLMEYER  
Flora ARUNI- - KLEKOTA  
Gérard VETTER  
Jacques THULLIEZ  
Véronique ZUNDEL  
Dominique SPRINGINSFELD  
Sabine BERBETT  
Virginie CUNIN  
Julien JUTEAU  
Christine GAMBS  
François FERNANDEZ  
Arnaud ANTONY  
Bruno HAUS



## Commissions Communales

Toutes les commissions communales sont ouvertes à tous les citoyens qui souhaitent s'engager et participer à la vie du village (Communication- Jeunesse - Cadre de vie/ Fleurissement - Sociale/Situation de crise - Urbanisme/Bâtiments/PLUI - Sécurité routière - Vie associative/Sport - Forêt/Chasse - Fêtes/Cérémonies/Culture - Finances).

Adressez-vous en Mairie pour les inscriptions.

## 1<sup>er</sup> mai : déambulation de l'EMF

Assistez durant la journée du 1<sup>er</sup> mai à la traversée de Durmenach de l'Ensemble Folklorique de Hirsingue :

sur l'axe des pistes cyclables avec un arrêt sous la Halle vers 11h30.

## RAPPEL !!!

Chers propriétaires de chiens, votre compagnon a du talent, mais sa « signature » sur le trottoir coûte très cher.

**Oublier de ramasser, c'est s'exposer à une amende forfaitaire de 135 €.**

À ce prix-là, c'est le souvenir de promenade le moins rentable de l'année !

Pour le bien de nos chaussures et de votre budget, restons vigilants.

**Merci pour votre civisme !**

